

Stéphane Troussel

Président du Département

Bobigny, le 20 juillet 2023

Mesdames et Messieurs
les assistant.e.s maternel.le.s et
les assistant.e.s familiaux.ales

Madame, Monsieur,

Je souhaite vous informer par le présent courrier que les prochaines élections des représentant.e.s des assistant.e.s maternel.le.s et assistant.e.s familiaux.ales siégeant à la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD) se tiendront le 23 novembre 2023.

La CCPD comprend en nombre égal des représentant.e.s élu.e.s et des représentant.e.s du Département. Cette commission créée par la loi de 1992 est chargée de donner un avis préalable avant toute décision qui irait à votre rencontre, qu'il s'agisse d'une restriction de la capacité d'accueil, d'un non renouvellement ou d'un retrait d'agrément.

Vous serez donc amené.e.s à élire les cinq titulaires et les cinq suppléant.e.s qui vous représenteront et défendront vos droits dans cette instance paritaire.

Sont électeur.rice.s l'ensemble des assistant.e.s maternel.le.s et assistant.e.s familiaux.ales agréé.e.s avant le 23 août 2023 et résidant dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Vous aurez la possibilité de voter par correspondance, au moyen du matériel de vote et d'une enveloppe préaffranchie qui vous seront transmis au plus tard début novembre.

Vous pouvez également vous porter candidat.e.s, avec vos collègues ou par le biais des organisations syndicales et des associations dont vous trouverez ci-joint les répertoires.

Vous trouverez plus de détails sur les élections en consultant le lien suivant : ssd.fr/crp3072
Ou en scannant le QR code ci-dessous :



Vous trouverez également sur ce site, la notice explicative des élections ainsi que les listes des organisations syndicales représentatives au Département et des associations d'assistant.e.s maternel.le.s et assistant.e.s familiaux.ales connues par les Services départementaux.

La Mission Animation du Dialogue social se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 01.43.93.88.35 (9h-17h).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Stéphane Troussel